



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'artères sur le territoire de la
commune de Bellevue

16 janvier 2013

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments du 30 septembre 2009 ;

vu la proposition de la commune de Bellevue du 18 septembre 2012 ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature du 4 décembre 2012,

ARRÊTE :

Il est donné le nom de :

- **Chemin des Marcheux**

A l'artère sans issue débutant à la hauteur du chemin des Tuileries n° 27.

Cette dénomination rappelle la méthode de fabrication artisanale des tuiles. Pour préparer la terre, celle-ci, sortie de l'eau, était écrasées à la pelle ou en la piétinant pied nus.

Entrée en vigueur de cette dénomination : au début des travaux

Le code voie de cette artère est : 63371

- **Chemin de l'Echappée**

A l'artère débutant à la route des Fayards 101 et finissant au chemin des Bisons

Cette dénomination évoque l'horizon qui se dégage au-delà du hameau de Crest-d'El, une échappée de vue qui englobe le Vuache, le défilé de Fort l'Ecluse et allant jusque dans les lointains vaudois.

Entrée en vigueur de cette dénomination : 1^{er} février 2013

Le code voie de cette artère est : 63380

- **Chemin des Bisons**

A l'artère débutant au chemin de la Radio et finissant à la route de Collex

Evoque l'élevage de bisons qui paissent paisiblement à cet endroit depuis 1990.

Entrée en vigueur de cette dénomination : 1^{er} février 2013

Le code voie de cette artère est : 63398

- **Chemin des Bois-d'Amont**

A l'artère sans issue débutant au chemin des limites n° 5

En référence à la position géographique du chemin, à proximité des Bois d'Avault (aval) et orienté en amont de ce dernier.

Entrée en vigueur de cette dénomination : 1^{er} février 2013

Le code voie de cette artère est : 63398

- **Sentier de la Cigogne**

Au petit chemin piétonnier débutant à la route de Collex 45 et finissant au chemin des Grands-Bonnets 26.

En mémoire de ce sympathique volatile qui fréquenta quelques hivers cet endroit, tantôt côté Bellevue, tantôt côté Genthod.

Entrée en vigueur de cette dénomination : 1^{er} février 2013

Le code voie de cette artère est : 63410

Communiqué à :

CHA	1 ex.
DU	1 ex.
DF	1 ex.
DS	1 ex.
DIME	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. J. de G.', written in a cursive style.